



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

À
PARTIR DU
1^{ER} JANVIER
2023

100% DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT !

LE
SAVIEZ
VOUS ?

Les emballages doivent être mis **en vrac et vidés** de leur contenu.
Inutile de les laver.

100% des emballages en carton et des papiers



100% des emballages en plastique

AVEC LES BOUCHONS



+

À compter du
01/01/2023



100% des emballages en métal



+

À compter du
01/01/2023



EN
SAVOIR
PLUS

Pour connaître les consignes de tri,
connectez-vous sur www.ccra.fr



CITEO